



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-060
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER

Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources Humaines – Administration Générale, rappelle à l'Assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville ainsi que par les personnes privées agissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2021, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

ACQUISITION	
1/ SEM INCITE – parcelle BI 40	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée BI 40 d'une contenance de 9189 m ² située avenue du Truc
Vendeur	SEM Incité
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2021-110 du 4 octobre 2021 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 459 450 € - Signature de l'acte le 10 décembre 2021
2/ Copropriété Les Olympiades – parcelle BI 42p	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée BI 42p d'une contenance de 225 m ² située avenue du Truc
Vendeur	Copropriété les Olympiades
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2021-110 du 4 octobre 2021 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 16 790 € - Signature de l'acte le 10 décembre 2021
3/ M. BOYRIE – parcelle EW 233	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée EW 233 d'une contenance de 2982 m ² située avenue de l'Argonne
Vendeur	M. BOYRIE
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2021-112 du 4 octobre 2021 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 668 000 € - Signature de l'acte le 15 décembre 2021
4/ BORDEAUX METROPOLE – parcelles BP 8-9-10-11-186	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées BP 8-9-10-11-186 d'une contenance de 1468 m ² situées rue Maubec/24 place Jean Jaurès
Vendeur	Bordeaux Métropole
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2020-168 du 16 décembre 2020 autorisant l'acquisition desdites parcelles au prix de 600 000 € - Signature de l'acte le 9-11-15 et 22 juin 2021
5/ GIFE PICQUE CAILLOU – parcelle DK 46 p	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée DK 46 p d'une contenance de 1012 m ² située avenue Bon Air
Vendeur	GIFE Picque Caillou
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2021-007 du 22 février 2021 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 15 000 € - Signature de l'acte le 27 septembre 2021
6/ M. DAYOT – parcelle BP 6 et 7	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées BP 6 et 7 d'une contenance de 2885 m ² situées 2 rue Maubec
Vendeur	M DAYOT
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2021-111 du 4 octobre 2021 autorisant l'acquisition desdites parcelles au prix de 950 000 € - Signature de l'acte le 10 décembre 2021

7/ Mme LALANNE – parcelle AR 517	
Nature – localisation du bien	Parcelle cadastrée AR 517 d'une contenance de 3325,80 m ² située rue Charles Despiau
Vendeur	Mme LALANNE
Acquéreur	Ville de Mérignac
Procédure d'acquisition	- délibération 2021-113 du 4 octobre 2021 et délibération n° 2021-173 du 13 décembre 2021 autorisant l'acquisition de ladite parcelle au prix de 250 515,89 € - Signature de l'acte le 15 octobre 2021

CESSION	
1/ AXANIS – parcelle DY 66-331	
Nature – localisation du bien	Parcelles cadastrées DY 66-331 d'une contenance de 1882 m ² situées rue des Palombes
Vendeur	Ville de Mérignac
Acquéreur	Axanis
Procédure d'acquisition	- délibération 2019-087 du 30 septembre 2019 et délibération n° 2020-171 du 16 décembre 2020 autorisant la cession desdites parcelles au prix de 142 540 € - Signature de l'acte le 19 février 2021

ECHANGE FONCIER	
1/ Echange de parcelles avec l'Etat (SGAMI) – parcelles BD 300-302 et BD 303	
Nature – localisation du bien	Echange des parcelles communales BD 300-302 d'une surface de 1338 m ² et de la parcelle cadastrée BD 303 d'une surface de 1038 m ²
Vendeur/Acquéreur	Ville de Mérignac et l'Etat (SGAMI)
Procédure d'acquisition	- délibération 2020-121 du 5 octobre 2020 autorisant l'échange desdites parcelles sans soulte - Signature de l'acte le 5 avril 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 15 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'obligation d'annexer au compte administratif de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville,

PREND ACTE :

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 033-213302813-20220517-2022_060-DE

ARTICLE UNIQUE : du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.